

## **Agir Handicap**

Vous avez un problème de droit et vous êtes en situation de handicap ? Droit Pluriel met à votre disposition une équipe de juristes et d'avocats pour vous apporter une réponse gratuite.

Grâce au soutien du <u>Conseil National des Barreaux</u>, de <u>l'Ordre des Avocats de Paris</u> et de la <u>Conférence des Bâtonniers</u>, une cinquantaine d'avocates et d'avocats se mobilise sur tout le territoire afin de vous conseiller par téléphone, par écrit ou en langue des signes. Le handicap ne sera plus un obstacle pour connaître et faire valoir vos droits.

<u>L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels - UNADEV, la Région Ile-de-France</u> et le <u>Conseil Départemental de Seine Saint-Denis</u> ont contribué à la création de ce service unique d'information juridique 100% accessible. Divorce, emploi, successions, compensation... Tous les domaines de droit sont abordés.

Comment ça marche ? Envoyez un courriel à agir@droitpluriel.fr, laissez un message au : 09 80 80 01 49 ou déposez une vidéo LSF sur www.droitpluriel.fr/agir

Expliquez votre problème en précisant votre localité et nous vous mettrons en relation avec un avocat spécialisé basé dans votre région. La confidentialité est bien entendu garantie.

Grâce à l'implication des avocats et à l'engagement de nos mécènes, la Justice devient simple et accessible !

